



- 1/ Le SAGE : pour quoi ? Comment ?
- 2/ Etat d'avancement
- 3/ Le bilan « eau » du Bassin Houiller et enjeux du SAGE

1 / Présentation de l'outil « SAGE » et application pour le Bassin Houiller

Pourquoi mettre en place un SAGE ?

- Pour créer un cadre d'action commun et adapté au territoire
- Pour dénouer les oppositions et les conflits
- Pour adopter des règles de cohérence locale



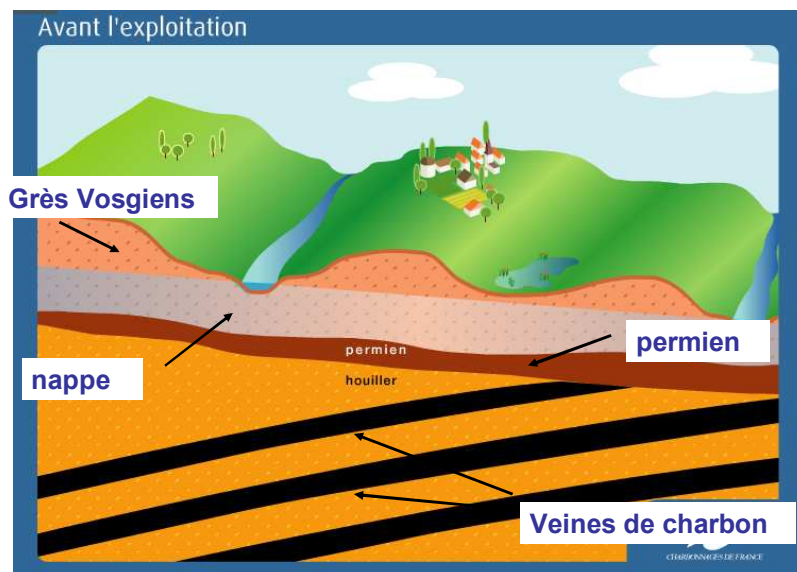
Pourquoi mettre en place un SAGE sur le bassin houiller ?

Territoire du Bassin Houiller marqué par 150 ans d'exploitation du charbon

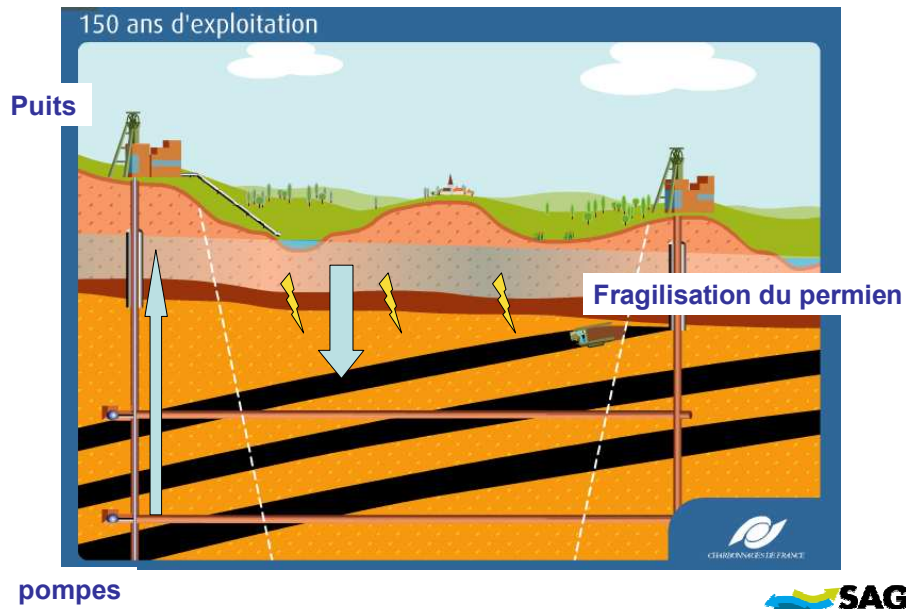
⇒ Modification des équilibres hydrologiques et hydrogéologiques

⇒ Problématique commune : l'après-mine, anticipation de la gestion de l'eau et définitions de mesures pour répondre aux enjeux spécifiques au bassin houiller

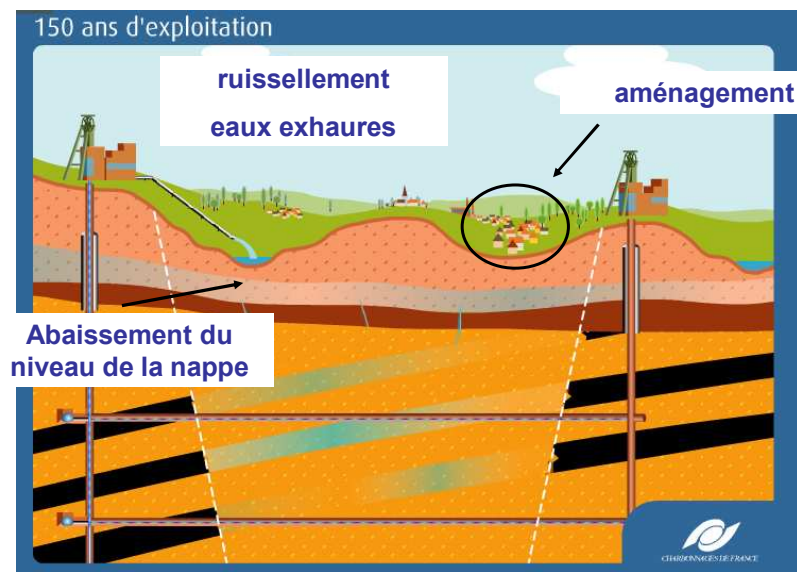
Avant l'exploitation



150 ans d'exploitation

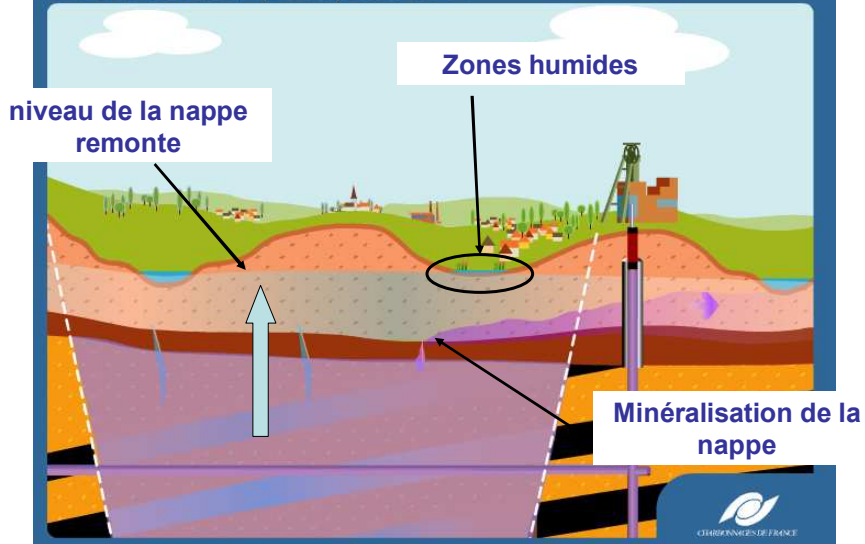


En cours d'exploitation



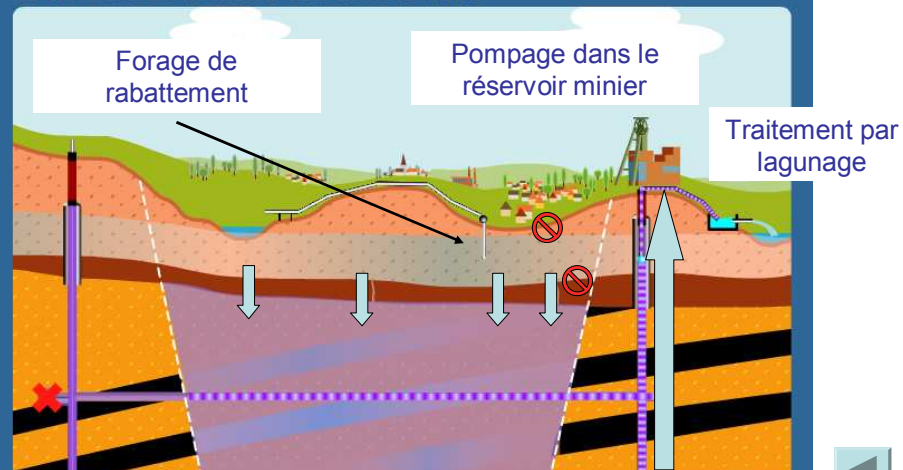
Si rien n'était fait ...

Si rien n'était fait, que se passerait-il ?



Des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'après-mine

Le contrôle du niveau d'eau dans la mine

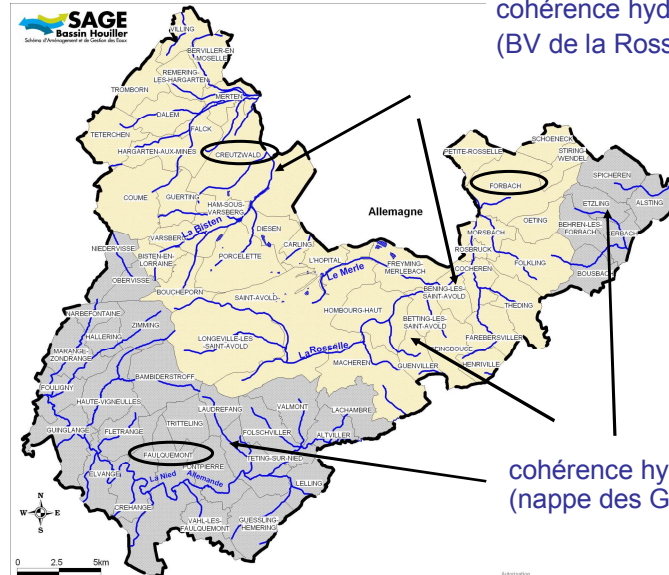


- Objectifs :
 - Éviter la minéralisation de la nappe
 - Éviter les inondations du bâti

Périmètre du SAGE BH

cohérence socio-économique (bassin houiller)

cohérence hydrographique
(BV de la Rosselle et de la Bisten)

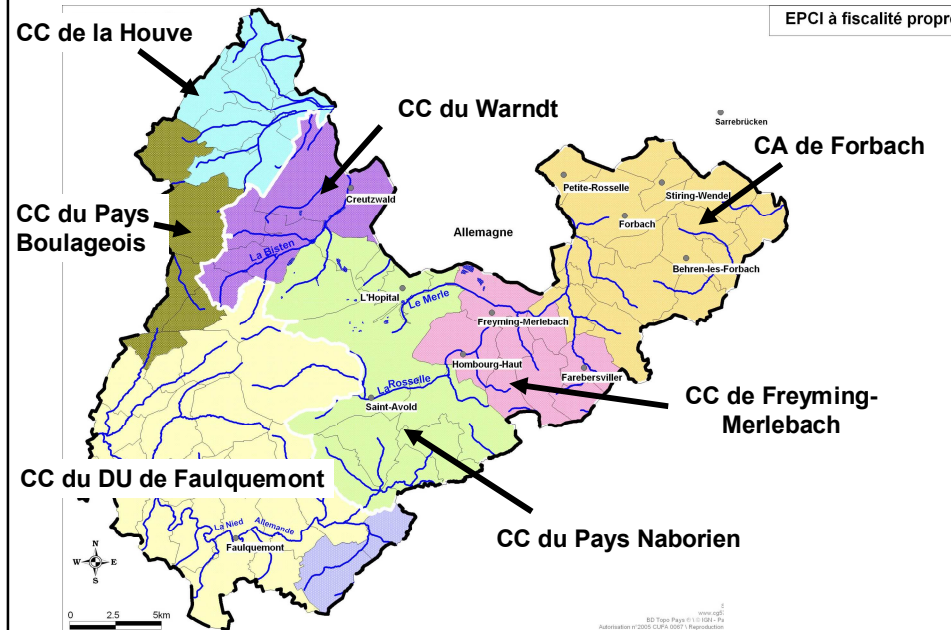


72 communes
570 km²
205 000 hab

cohérence hydrogéologique
(nappe des GTI)

Les EPCI

EPCI à fiscalité propre



Qu'est-ce qu'un SAGE ?



Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau superficielle et souterraine.

Qu'est ce qu'un SAGE ?

L'objectif du SAGE est de planifier l'avenir de l'eau du Bassin Houiller – recherche d'un équilibre durable entre préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages

⇒ définition d'une politique LOCALE de l'eau

.....

Contexte réglementaire et portée juridique du SAGE

.....

Quel est le contexte réglementaire ?

Directive Cadre sur l'Eau – objectif de Bon Etat en 2015

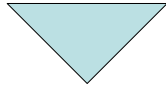
Loi sur l'eau de 1992
Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006

SDAGE

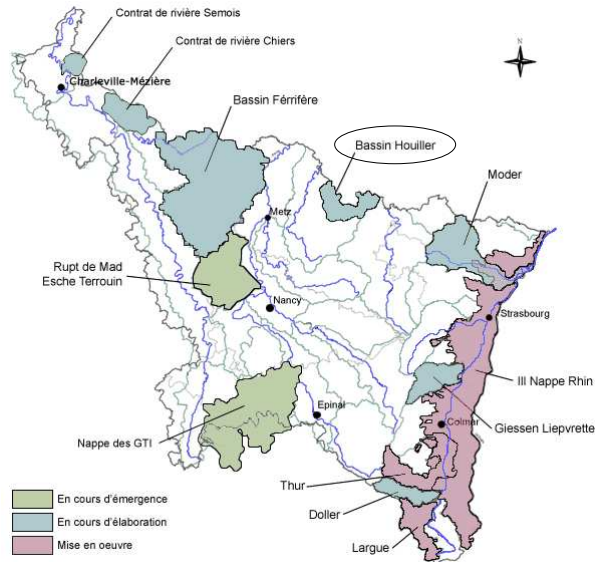
SAGE

SDAGE et SAGE

SDAGE Rhin-Meuse

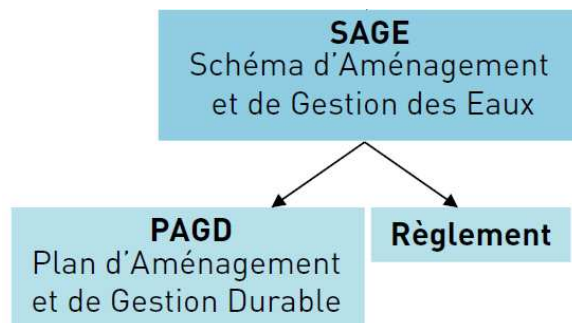


SAGE
*déclinaison locale
du SDAGE*

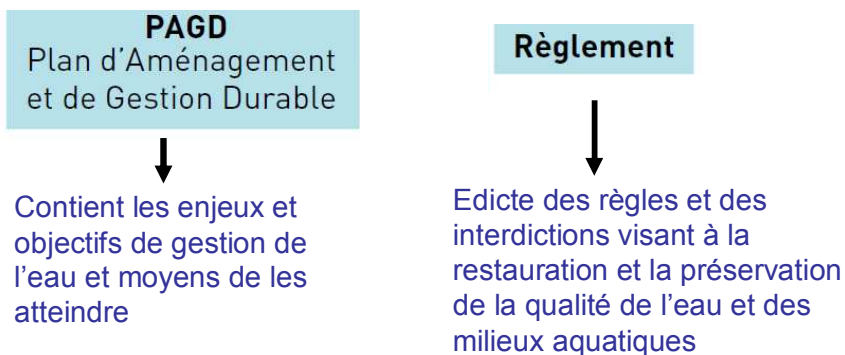


La LEMA renforce la portée juridique du SAGE

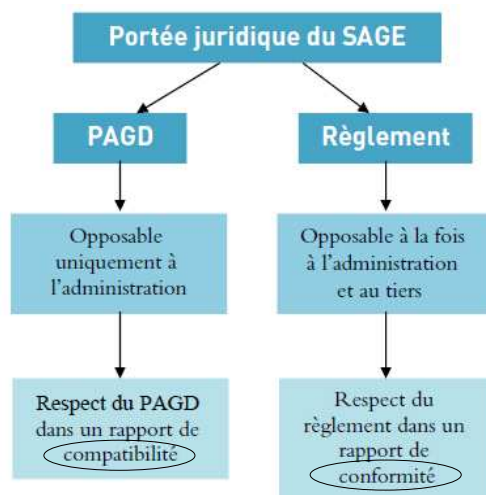
SAGE : outil de la mise en œuvre de la politique de l'eau, notamment de la Directive Cadre sur l'Eau



Le contenu du SAGE



La portée juridique du SAGE



Définition

PAGD – rapport de compatibilité :

La compatibilité suppose qu'il n'y ait pas de contradiction majeure entre les dispositions des documents d'urbanisme et les objectifs de protection définis par le SAGE

Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD.

Parmi elles figurent les autorisations ou déclarations délivrées au titre de la loi sur l'eau pour les IOTA* ou les autorisations, enregistrements et déclarations pour les ICPE**

* IOTA : Installations Ouvrages Travaux et Activités

** ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Définition

Règlement – rapport de conformité :

La conformité implique qu'une décision administrative ou un acte individuel doit être en tout point identique à la règle.

Ex : SAGE Bassin Ferrifère (fin d'élaboration)

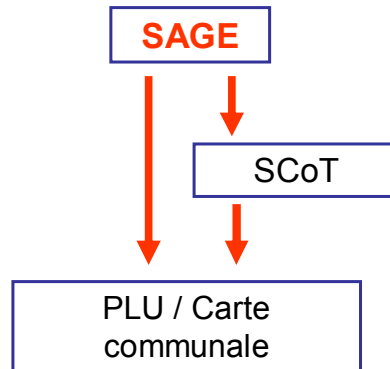
« art.3 : Les forages, autres que pour l'AEP ou la surveillance des aquifères, situés dans un périmètre de protection rapproché d'un captage AEP dans les réservoirs miniers, sont interdits. »

Ex : SAGE Célé (approuvé)

« art.3 : Tout stockage ou dépôt de matériaux pouvant être entraînés par les crues et susceptibles d'altérer la qualité des eaux et des milieux aquatiques est interdit dans les zones rouges des PPRI.»



SAGE et urbanisme



Les documents d'urbanisme ne doivent pas définir des options d'aménagement ou une destination des sols qui iraient à l'encontre ou compromettraient les objectifs de protection du SAGE

Une fois que le SAGE sera approuvé, les administrations devront intégrer les dispositions du SAGE dans leurs décisions et dans les projets d'aménagements du territoire

.....

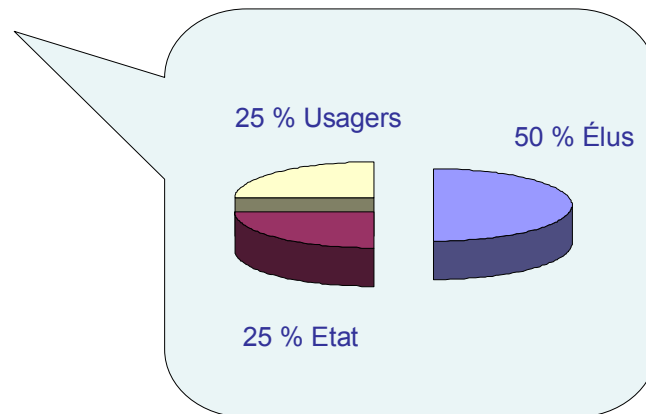
Questions , points d'éclaircissements ?

.....

SAGE et concertation

Qui élabore le SAGE ?

Une Commission Locale de l'Eau



Et la CLE du SAGE Bassin Houiller ?

La Commission Locale de l'Eau est composée de 36 membres :
Présidée par Simone HAMANN

3 Vice-présidents membres du Bureau :

Jean-Claude HOLTZ, Conseiller Général de Moselle, Vice-Président dans le domaine des Finances

Raymond MAREK, Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten

Nicole HOERNER, Représentante de l'UFC Que Choisir

Sont également membres du Bureau :

Gaston ADIER, président du Syndicat des Eaux Usées de la Vallée du Lauterbach,

Jean-Bernard MARTIN, Président du Syndicat des d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle,

Jean-Baptiste LUSSON, Président du GECNAL

Des représentants de l'Agence de l'Eau et de la DDT

-

.....

Fin du mandat de la CLE en Août 2014

→ renouvellement total de la CLE



Les partenaires de la CLE

.....

D'autres personnes sont associées à la démarche :

- ✓ Le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle
- ✓ Des représentants du monde industriel (TPF, ARKEMA, SEE...)
- ✓ Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine
- ✓ Des partenaires allemands

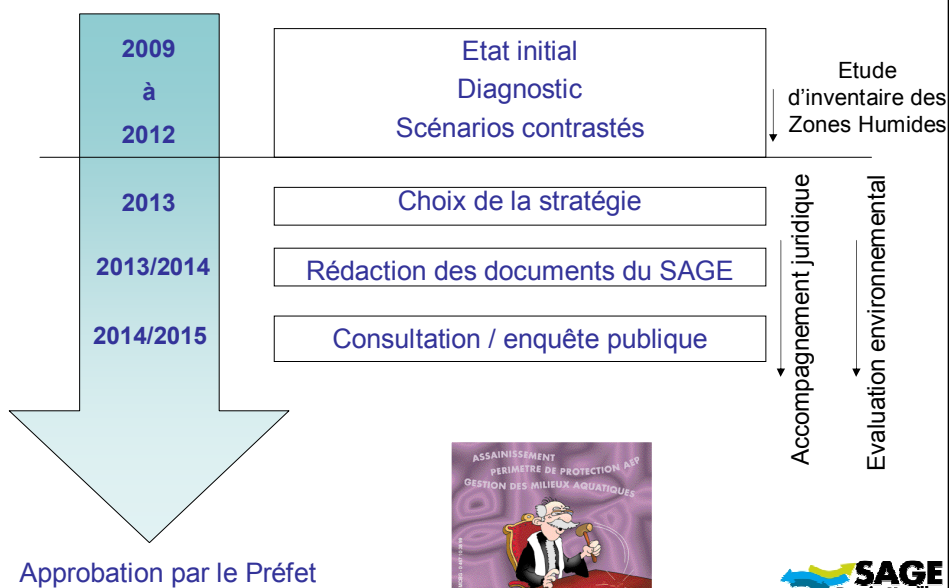
Le Département de la Moselle est la structure porteuse qui assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE

L'agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Lorraine et le Département de la Moselle : partenaires techniques et financiers



2 / Etat d'avancement du SAGE

Elaboration du SAGE



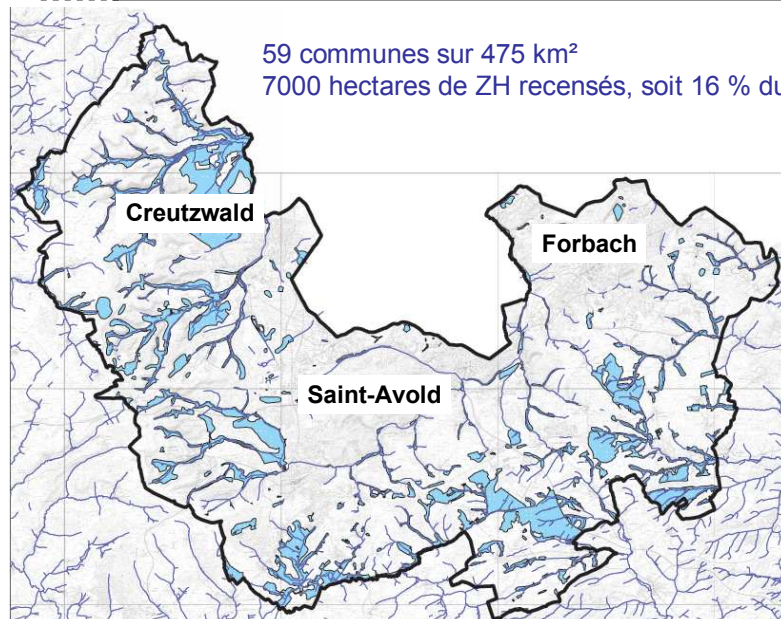
Zoom sur l'inventaire des zones humides

Contexte de l'étude :

- Manque de données sur les ZH mis en évidence lors de l'état des lieux du SAGE
- Le SDAGE demande au SAGE de définir les ZH stratégiques pour la gestion de l'eau
- Les ZH remplissent des rôles majeurs : soutien d'étiage, écrêtement des crues, réservoir de biodiversité, épuration naturelle de l'eau, valeurs récréatives, culturelles, patrimoniales et éducatives → le SAGE vise à les préserver
- Le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région et le Département sont les partenaires de l'étude
- Etude menée par ASCONIT Consultants entre mars 2011 et juillet 2012 sur les communes du SCoT et du SAGE (communes « eaux superficielles »)

Inventaire des ZH

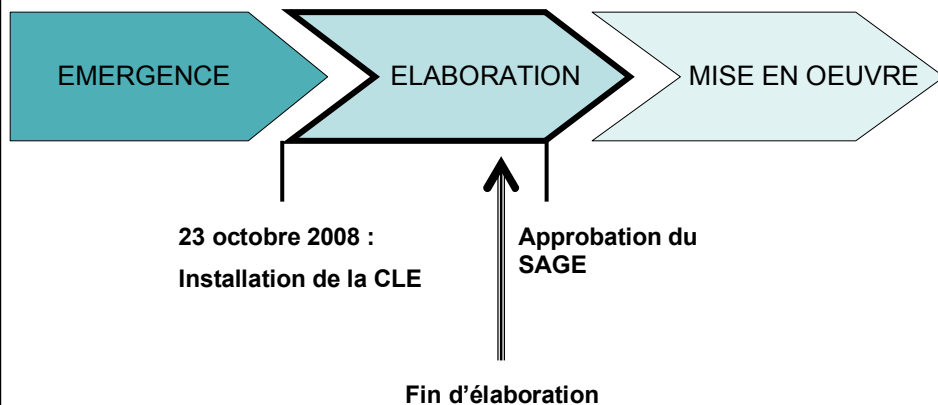
59 communes sur 475 km²
7000 hectares de ZH recensés, soit 16 % du territoire



Zoom sur l'inventaire des zones humides

- Un des objectifs de l'inventaire :
Améliorer notre connaissance des ZH afin de les prendre en compte à l'amont des projets d'aménagement du territoire

Les grandes phases d'un SAGE



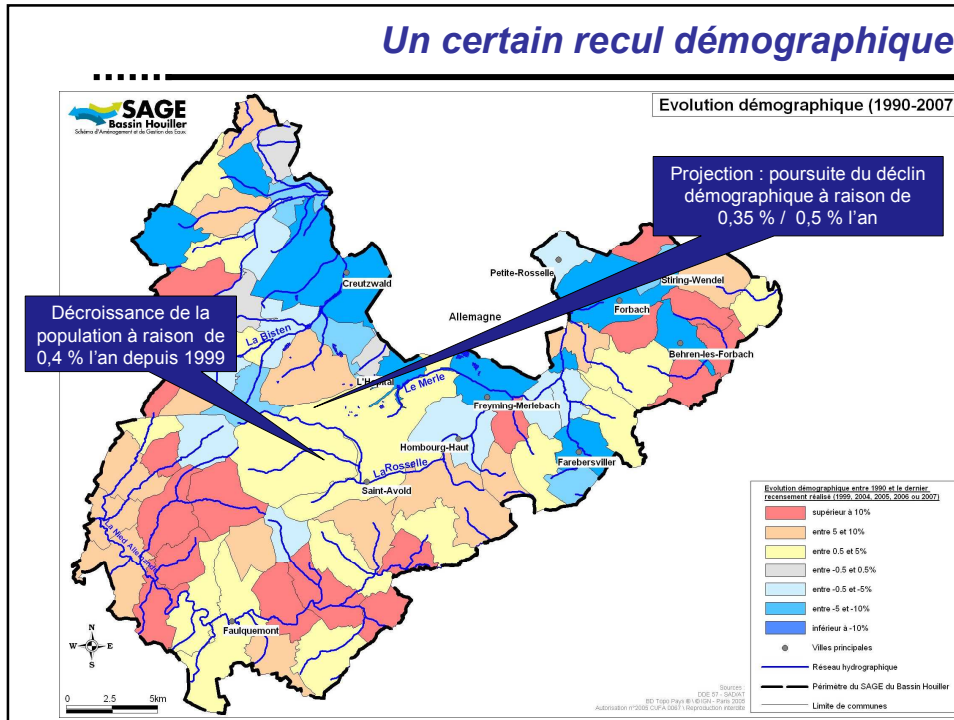
.....

Questions , points d'éclaircissements ?

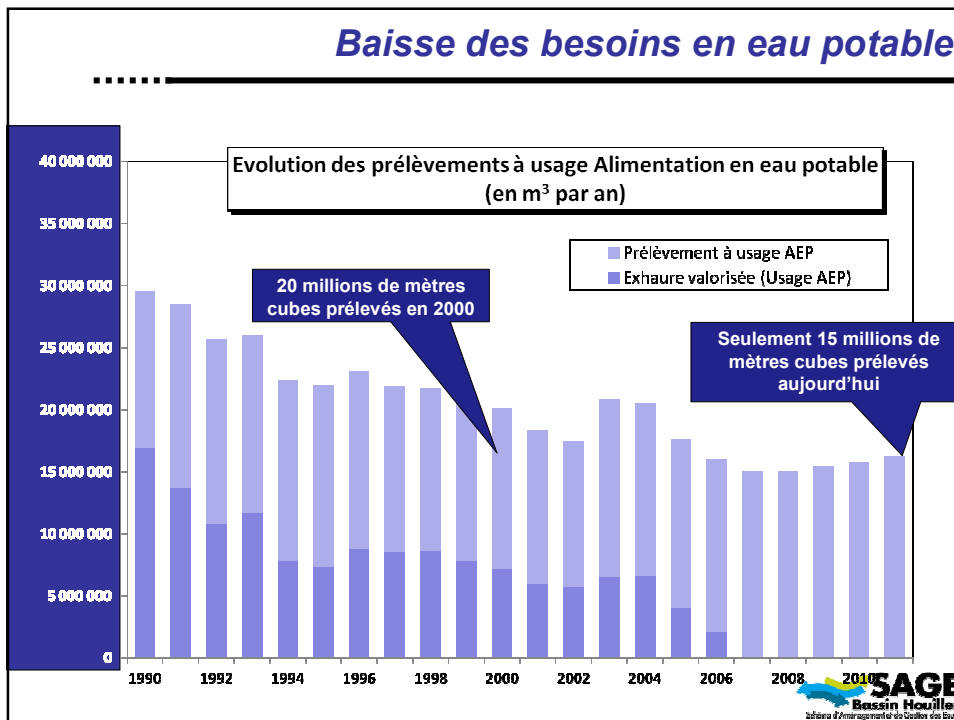
.....

3/ Bilan « eau » du Bassin Houiller

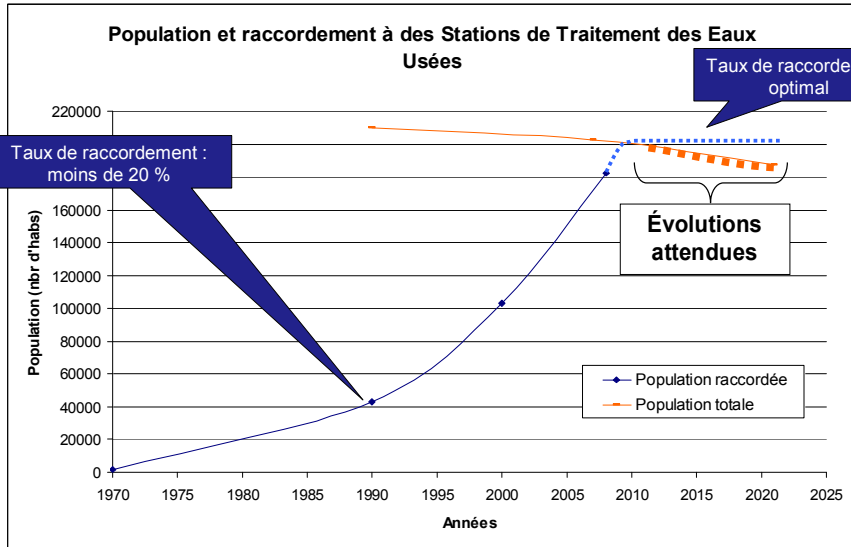
Un certain recul démographique



Baisse des besoins en eau potable



Vers un taux de raccordement optimal



Scénario tendanciel

Déclin démographique constaté

210 000 habitants en 1990,
202 945 habitants en 2007,
185 à 190 000 habitants en 2020.

- 0,35 %
- 0,50 % l'an

Besoins en eau potable en nette baisse

29,5 millions de m³ par an en 1990,
17,4 millions de m³ par an en 2020.

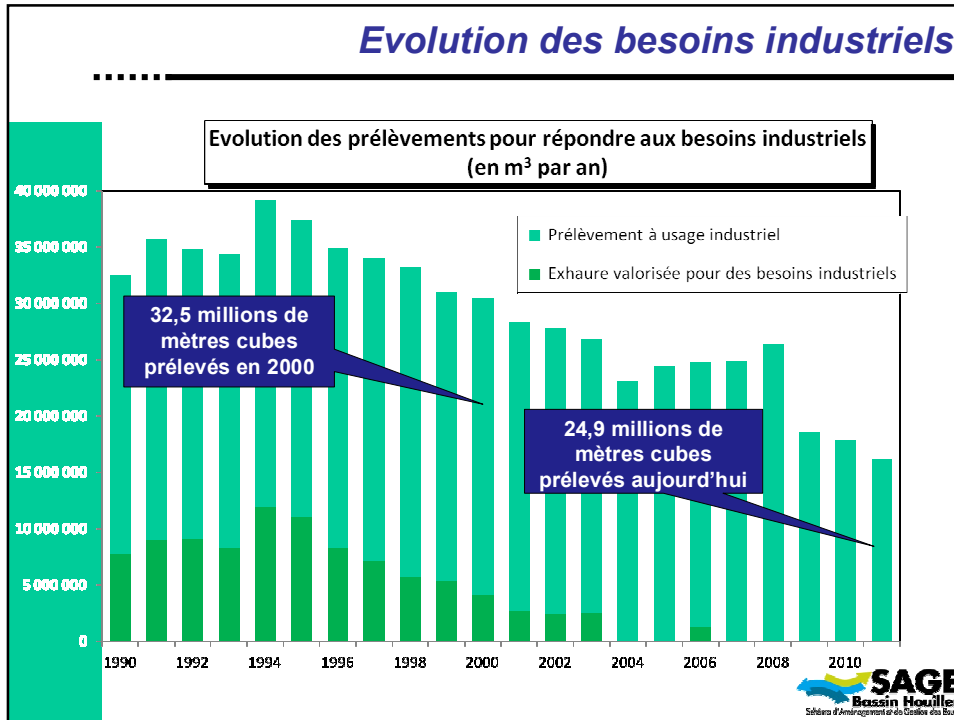
Constance de
la demande

Investissements réalisés en assainissement

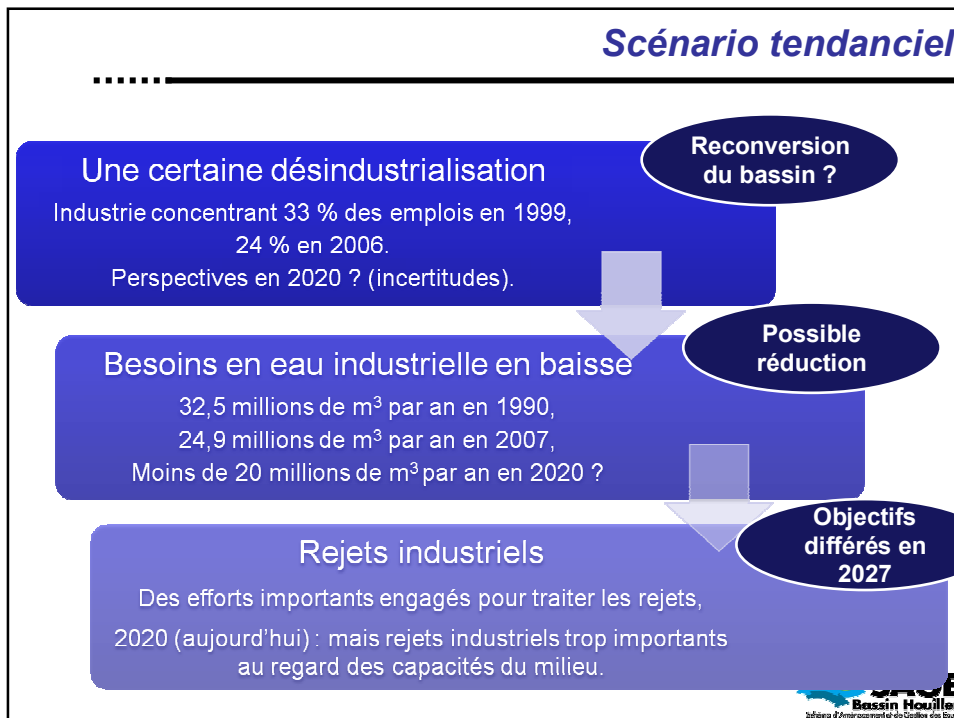
40 000 habitants raccordés en 1990,
200 000 habitants raccordés en 2020.

Taux de
raccordement
optimal

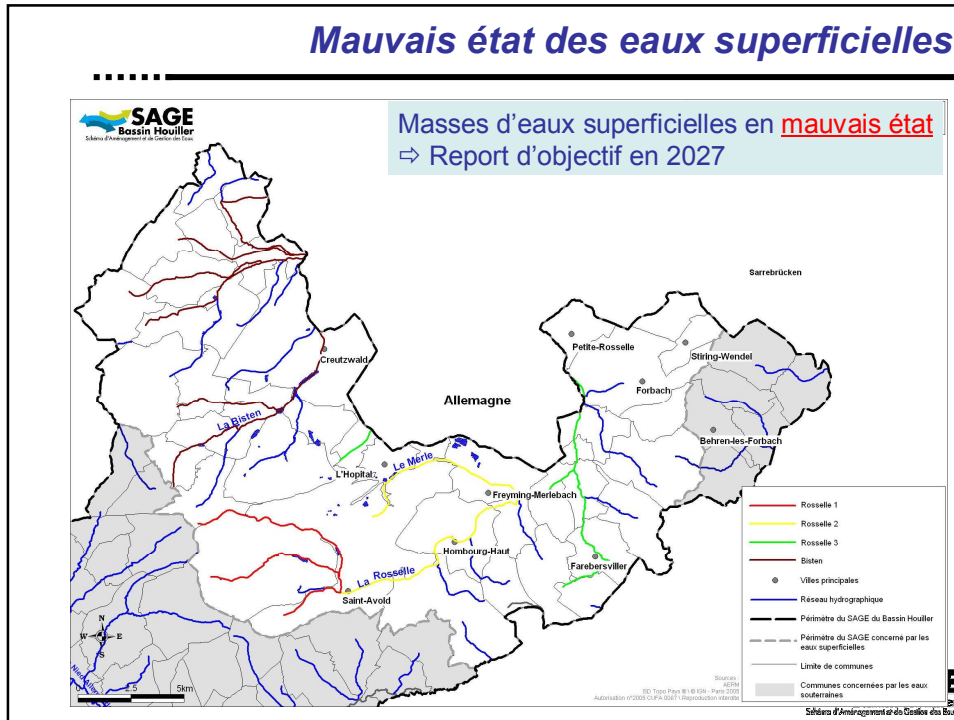
Evolution des besoins industriels



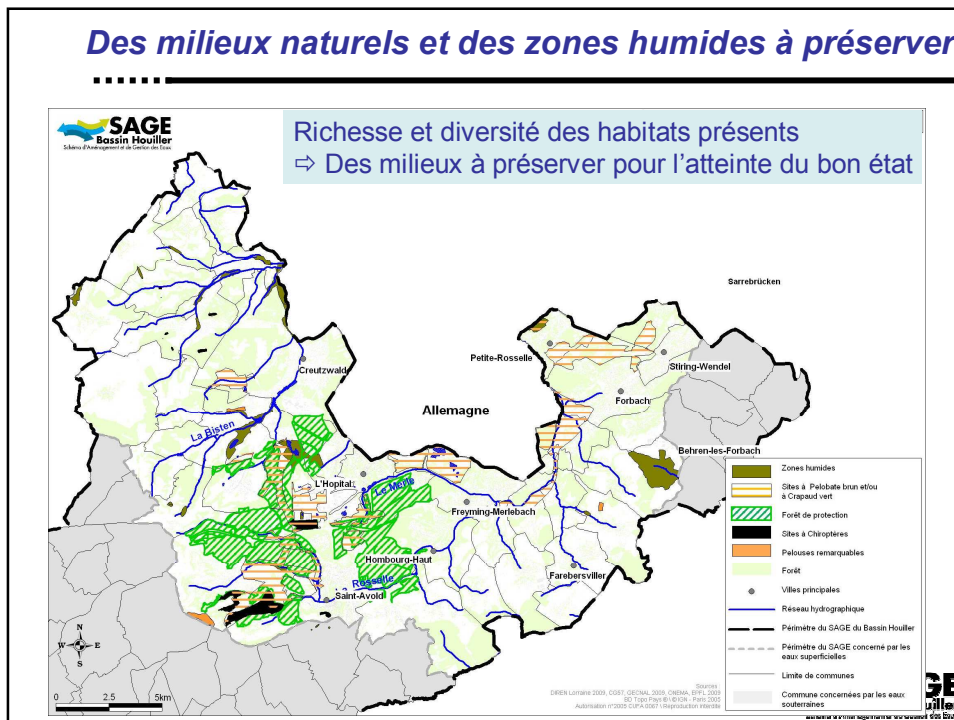
Scénario tendanciel



Mauvais état des eaux superficielles

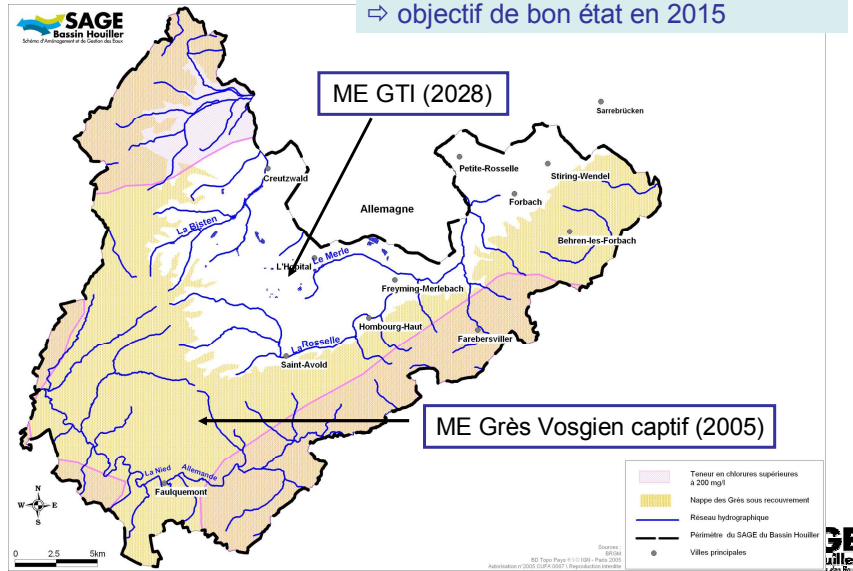


Des milieux naturels et des zones humides à préserver



Bon état des masses d'eau souterraines






















Masses d'eaux souterraines en bon état
⇒ objectif de bon état en 2015



Pression sur la nappe d'eau souterraine

- La nappe des GTI fournit 40 M de m³/an permettant de répondre à l'ensemble des besoins des collectivités locales et des industriels
- Des incertitudes au regard des évolutions futures de la demande en eau, notamment industrielle

En résumé, quels sont les pressions sur la ressource en eau ?

Usages / Pressions	Domestiques	Agricoles	Industriels	Usages ludiques
Sur la quantité d'eau	Besoins AEP considérés comme constants. Demandes ponctuelles en eau pour le tourisme et l'arrosage. 	Prises d'eau, prélèvements à des fins agricoles faibles. Pressions agricoles limitées. 	Restructuration de l'alimentation en eau industrielle réalisée. Arrêt des exhaures minières. 	
	Protection contre les remontées de la nappe assurée. 		Piège(s) hydraulique(s) opérationnel(s). A parfaire. 	
Sur la qualité de l'eau	Taux de raccordement à des STEP bientôt optimal. 	Pollutions ponctuelles possibles. 	Améliorations à apporter dans les traitements industriels existants. 	Capacité naturelle d'autoépuration réduite. 
	Ruissellements urbains à l'origine de pollutions diffuses. 	Utilisation de fertilisants et de phytosanitaires. 	Friches industrielles, pollutions identifiées. 	Aménagements des cours d'eau conduisant à une détérioration importante des milieux naturels. 
Sur la qualité des milieux naturels	Urbanisation entraînant une réduction des espaces naturels. 	Remembrement, ripisylve malmenée. 	Imperméabilisation de surfaces importantes. 	Cours d'eau artificialisés, interruption des échanges écologiques. 
	Recalibrage, endiguements des cours d'eau. 	Rectification et curage des cours d'eau. 	Artificialisation des cours d'eau, couverture de certains. 	Biodiversité partiellement détruite. 

.....

Questions , points d'éclaircissements ?

Le projet de SAGE s'est construit autour de 4 enjeux

.....

Enjeu A : Préserver
et restaurer les
milieux naturels

Enjeu B : Améliorer
la qualité des
ressources en eau

Enjeu C :
Appréhender la
remontée des eaux
souterraines

Enjeu D : Mettre en
œuvre le SAGE

Les prochaines étapes et échéances

Les prochaines étapes et échéances



Après l'approbation, la mise en œuvre

EMERGENCE

ELABORATION

MISE EN OEUVRE



Etape suivante :

La **mise en œuvre** concrète
des orientations et
des dispositions du SAGE

A RETENIR...

Réunir les acteurs de l'eau autour d'une même table

Le SAGE, un moment de rencontre, de discussions
et d'échanges sur les thématiques de l'eau

un travail sur la durée,

et en concertation avec les acteurs



Plus-value du SAGE

Le SAGE intervient comme un **FACILITATEUR** et un **COORDONNATEUR** dans la gestion de l'eau, il permet :

- d'assurer la cohérence des actions locales
- impulser, inciter et appuyer les maîtrises d'ouvrages
- gérer des thématiques ambitieuses nécessitant une mobilisation d'acteurs au-delà des sphères administratives traditionnelles

Amélioration du cadre de vie, amélioration du fonctionnement global des milieux naturels, gestion globale et concertée de l'eau

➤➤➤ meilleure image du territoire



.....

Le SAGE, un atout pour le développement durable du bassin houiller

.....

Merci pour votre attention



Actualité du SAGE

Les présentations et compte-rendus du SAGE Bassin Houiller sont sur le site :

www.sage-bassinhouiller.fr

Courriel : emilie.leboeuf@cg57.fr

Tel : 03 87 78 06 05

Fax : 03 87 78 05 99